CONCOURS NATIONAL D'ACCÈS AUX ÉCOLES DE MANAGEMENT (CNAEM)

(ENCG / ESI)

FILIERE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

OPTION TECHNOLOGIQUE

EPREUVE : ECONOMIE - DROIT

Vendredi 16 mai 2014 - de 08 h à 12 h

_____

Le sujet comprend 10 pages

NB : Aucun document n'est autorisé

……

I. ECONOMIE

PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous rédigerez une note de synthèse de 500 mots environ (plus ou moins 10 %), vous montrerez **en quoi la réalisation d'une croissance soutenable passe par la conciliation entre création de richesse et développement soutenable.**

Composition du dossier documentaire :

Document 1 : La croissance soutenable, (Gilbert Rullière, Directeur de recherches au CNRS)

Document 2 : La croissance peut elle être soutenable ? (ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES)

Document 3 : Quelle croissance soutenable ? Leçons d'Afrique et d'occident, (Emmanuel Martin, analyste sur LibreAfrique.org)

Document 4 : Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc, (HCP)

Document 5 : Niveaux de soutenabilité, (WIKIPEDIA)

Document *1* : *La croissance soutenable*

La multiplication et l'aggravation des atteintes portées à l'environnement commencent à susciter de grandes inquiétudes. En effet, même si ces agressions ne menacent pas à court terme la survie de la planète, elles peuvent bloquer la croissance de l'économie parce que nous sommes en présence d'une interdépendance totale, la croissance économique étant bien souvent jugée responsable de cette dégradation. L'inquiétude écologique provoque alors une réflexion sur la nécessité d'adopter une nouvelle forme de croissance, plus durable ou plus « soutenable », soucieuse de ménager, pour les générations futures, un capital naturel – renouvelable ou non renouvelable – déjà bien entamé.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 1/12

L'inquiétude écologique

Le pessimisme foncier affiché en matière écologique ne se justifie pas tant par les conséquences souvent dramatiques des grandes catastrophes naturelles, chimiques, nucléaires, pétrolières, ou encore « stratégiques » (comme celle qu'a provoquée l'incendie des puits de pétrole au Koweït à l'issue de la guerre du Golfe) que par les effets souvent irréversibles de « la globalisation (ou de la crise écologique ».

Par cette expression, on veut attirer l'attention sur le fait qu'à l'heure actuelle aucune ressource, aucun milieu naturel, aucun secteur d'activité, aucun pays même, qu'il soit ou non industrialisé, ne peut éviter de subir une profonde détérioration de son environnement. Si l'inventaire de ces dommages était dressé, l'état de la planète apparaîtrait plutôt désastreux.

En effet, entre la multiplication des atteintes déjà anciennes portées à l'environnement et l'apparition de nouvelles agressions, la tendance à la dégradation du capital naturel s'est à la fois aggravée et accélérée. Cette dégradation a été longtemps attribuée à des pollutions chimiques, industrielles ou ménagères à caractère local que l'on pouvait combattre par des moyens techniques. Aujourd'hui, les effets des pollutions se manifestent à l'échelle de la planète entière : émissions de gaz nocifs réchauffant l'atmosphère (« effet de serre »), déforestations modifiant le régime des pluies et fragilisant les sols et les écosystèmes, ou encore détérioration de la couche d'ozone qui protège la vie terrestre... Mais on constate également les méfaits de la déprise de l'espace rural due à l'intensification de la production et ceux de l'emploi de plus en plus intensif d'engrais azotés et de pesticides.

Aujourd'hui encore, on a tendance à considérer les pays industrialisés comme les principaux pollueurs. Or les pays pauvres ou les pays en voie d'industrialisation commencent à être sérieusement affectés par la dégradation de leur environnement pour des raisons économiques ou sociales.

On remarque ainsi que, entravées par le poids des réglementations antipollutions appliquées dans leur pays d'origine, les industries polluantes se délocalisent dans des pays qualifiés de « paradis écologiques » à cause de leur réglementation laxiste ou même inexistante, ces derniers favorisant l'installation de telles activités dans un souci de développement économique. Pour les mêmes raisons, des pays en voie de développement adoptent des modèles d'agriculture industrielle dévastateurs pour leur environnement forestier ou surexploitent leurs ressources naturelles jusqu'à leur épuisement total afin de pouvoir faire face aux charges liées à leur dette extérieure. Enfin, le développement économique donne naissance à des agglomérations monstrueuses et inorganisées où les pollutions diverses, sévissant de manière endémique, ne peuvent plus être éliminées.

Parce que les effets de la dégradation de l'environnement se manifestent partout, indépendamment du niveau de développement, et que la crise atteint une très grande ampleur, on parle désormais de globalisation (ou de de la crise écologique. Dès lors, on est logiquement amené à se demander quelle est la part de responsabilité de la croissance économique dans ce phénomène.

La responsabilité de l'économie

En constatant les dommages causés à l'environnement, on serait tout naturellement tenté de les attribuer aux producteurs, accusés de ne pas prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher pollutions et nuisances. Cette vision simpliste permet malheureusement de dissimuler la responsabilité d'autres acteurs, comme celle du consommateur, qui, par ses choix, peut également contribuer à la pollution. En réalité, la dégradation de l'environnement résulte surtout de ce que l'on appelle les défaillances du marché et des déficiences ou de l'inefficacité de l'intervention publique.

La défaillance du marché provient du fait que les ressources dites « naturelles » présentent une caractéristique qui leur est propre : elles sont disponibles en quantités apparemment illimitées, de sorte qu'elles peuvent être utilisées « gratuitement ». On peut alors avancer que c'est l'absence d'obligation de paiement qui autorise et entraîne le gaspillage, la détérioration ou même la destruction définitive de ces ressources. La gratuité joue sans aucun doute possible contre l'environnement : le pollueur détériore la ressource parce qu'il n'a pas besoin d'intégrer son coût dans son prix de revient.

Dans ces conditions, il faudrait lui faire supporter effectivement toutes les charges directes et indirectes induites à la fois par l'utilisation de la ressource et par les choix de production et de consommation. Dans la réalité, cette procédure – qui est connue sous le nom d'internalisation des coûts (externes) et qui est appliquée en France

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 2/12

depuis 1964 en matière de gestion de l'eau – se heurte à des difficultés d'évaluation des dommages ou encore à la résistance des producteurs. Ceux-ci font valoir que le versement des redevances (ou des taxes) d'utilisation réduit la marge et donc la compétitivité des entreprises. Ils réussissent alors à obtenir un tel plafonnement de ces charges qu'ils ne sont plus incités à réduire réellement leur pollution.

Par rapport à la procédure précédente, le recours à l'instrument réglementaire représente à première vue pour les pouvoirs publics la solution de facilité. Deux voies peuvent être empruntées : l'une consiste à édicter des interdictions ou à fixer des normes techniques ; l'autre fait appel à l'incitation : des allégements fiscaux ou des subventions peuvent ainsi amener les entreprises à investir dans les technologies « propres ». Toutefois, cette action réglementaire ne se révèle pas toujours efficace en raison de sa complexité et surtout de son inadaptation à une évolution technologique très rapide.

En définitive, lorsque l'on cherche à dresser un premier bilan des efforts consentis pour éviter la dégradation de l'environnement ou pour le protéger, il faut bien convenir que ni l'internalisation des coûts d'utilisation et de détérioration des ressources, ni l'action réglementaire n'ont incité les producteurs ou les consommateurs à intégrer dans leurs choix (ou dans leurs calculs) le prix des ressources. En outre, il ne semble pas que leur gaspillage ait été freiné, alors même que l'on commençait à prendre conscience du fait qu'elles pourraient se raréfier si leur dégradation n'était pas arrêtée. En d'autres termes, c'est un véritable constat de carence qui est établi.

De ce fait, certains estiment que le problème de l'environnement et de sa dégradation doit être abordé d'une manière différente : il doit être traité en profondeur, c'est-à-dire qu'il convient de réexaminer les relations économie-écologie en n'oubliant pas que la dégradation de l'environnement peut bloquer la croissance de l'économie au plan global. En conséquence, il n'est plus possible d'ignorer la nécessité actuelle de concilier durablement deux préoccupations qui semblent encore contradictoires : la poursuite de la croissance économique et la protection de l'environnement. Se trouve alors posé le problème de ce que l'on nomme maintenant le développement soutenable.

Un nouveau concept

Il a fallu attendre les années 1960 pour que, dans les pays occidentaux, l'on prenne conscience du fait – pourtant déjà relevé au xviiie siècle par les physiocrates et rappelé par leurs successeurs, Malthus et Ricardo – que les activités humaines ne pouvaient se développer indéfiniment. En même temps, on découvrit que l'environnement pouvait se dégrader sous les coups de la pollution agricole ou industrielle. En 1971 et en 1974, les travaux du Club de Rome reflétèrent ces inquiétudes pesant sur le devenir de l'environnement et sur l'épuisement des ressources naturelles.

En 1972, lors de la Conférence de Stockholm, éclata pour la première fois le conflit opposant les pays du Nord à ceux du Sud. Alors que les premiers préconisaient des mesures globales (c'est-à-dire applicables à l'échelle de la planète) de protection de l'environnement, les seconds, menés par le Brésil, étaient avant tout soucieux de développement et accusaient le Nord d'inventer des freins à leur croissance. Cette conférence a eu toutefois le mérite de dégager – bien que de façon assez sommaire – la problématique de l'environnement : il ne s'agit pas simplement d'accidents ou de dysfonctionnements des systèmes de production, mais de l'interdépendance complexe qui existe entre la dynamique du développement et les risques planétaires d'atteintes à l'environnement.

Sous la pression des pays pauvres, on découvrit ainsi que la protection de l'environnement ne dépend pas tant des mesures de lutte contre la pollution que de l'adoption d'une politique générale et globale qui tienne compte notamment des relations entre les pays et des interactions entre phénomènes paraissant jusqu'alors totalement indépendants les uns des autres.

Le 14 juin 1983, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies créa la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). Son rapport : « Our Common Future » (Notre avenir à tous), communément appelé « Rapport Brundtland », du nom du président de la Commission, Mme Gro Harlem Brundtland, fut rendu au début de 1987. D'entrée de jeu, il définissait la nouvelle problématique des relations entre environnement et développement économique : « Il est impossible de dissocier les problèmes de l'environnement de ceux de la croissance économique. Le développement économique, sous n'importe quelle forme, détruit le capital naturel, de telle sorte qu'une réglementation au plan mondial s'impose ; inversement, la dégradation de l'environnement peut arrêter à terme le développement. Par ailleurs, la pauvreté doit être

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 3/12

regardée comme étant à la fois la cause première et la principale conséquence de la dégradation de l'environnement et cela aussi sur le plan international. Par conséquent, le traitement des problèmes du milieu naturel ne peut pas ignorer la pauvreté et surtout les inégalités de développement dans le monde. »

Si l'on part du fait que la dégradation de l'environnement est provoquée par la croissance économique et qu'inversement la première peut arrêter la seconde, la préoccupation essentielle devient celle de la continuité de la croissance économique sans dommage pour le capital naturel et pour les générations futures. C'est pour répondre à cette préoccupation qu'a été introduit le concept de développement soutenable ou durable : ce qui est recherché, c'est le maintien des systèmes de développement économique sur le long, voire le très long terme. Autrement dit, un développement soutenable est un développement durable, c'est-à-dire un développement où coévoluent systèmes économiques et biosphère, de façon que la production issue des premiers assure la reproduction de la totalité des facteurs de la seconde.

Contraints à s'entendre

Par conséquent, pour que le développement économique soit véritablement « soutenable », il faut tenir compte de trois sortes de contraintes : en premier lieu, comme le souligne l'OCDE, si l'objectif général consiste à augmenter la production tout en préservant le capital naturel, il ne faut pas non plus oublier qu'il faut « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Se trouvent ainsi introduits une notion de responsabilité « éthique » des générations actuelles vis-à-vis des générations futures et le souci d'adopter des stratégies de préservation ou de conservation du patrimoine. En second lieu, les inégalités de répartition des ressources naturelles à travers le monde ne doivent pas être aggravées, notamment en évitant que les pays industrialisés ne transfèrent leurs dommages aux pays beaucoup plus pauvres qu'eux. Enfin, le rapport Brundtland a fait admettre que la réconciliation entre la croissance économique et l'environnement devait intervenir au plan mondial.

Depuis sa publication, ce rapport a surtout fait prendre conscience – beaucoup moins vivement toutefois dans les pays industrialisés que dans les autres – de la nécessité d'un traitement négocié des relations environnement-croissance. Ainsi, la défense des intérêts de certaines catégories de producteurs, par exemple agricoles, conduit les gouvernements des pays industrialisés à verser des subventions ou à attribuer des aides fiscales. Les unes et les autres favorisent alors la surproduction qui non seulement dégrade la base des ressources (épuisement et érosion des sols), mais, surtout, ruine les agricultures vivrières des pays en développement.

Pour lutter contre ce protectionnisme destructeur de l'environnement, le point de vue « environnemental » est constamment rappelé dans les grandes négociations internationales (CEE, Uruguay Round) où il est avancé, en premier lieu, que le soutien apporté aux productions vivrières doit passer par une amélioration de l'organisation de leurs débouchés et, en second lieu, que, dans les pays industrialisés, la réduction des subventions et surtout des rendements (problème des surplus) doit entraîner à la fois celle de l'utilisation des engrais et des insecticides et celle de l'érosion.

Enfin, la de la pollution condamne à l'avance le volontarisme de certains pays isolés qui pensent pouvoir résoudre tout seuls les problèmes d'environnement.

Les pays sont donc contraints à s'entendre pour résoudre cette question devenue planétaire. La coopération internationale s'impose déjà pour des problèmes tels que ceux de la détérioration de la couche d'ozone, des modifications climatiques liées à l'effet de serre, de la gestion des espaces maritimes (transport du pétrole et immersion des déchets), etc.

En définitive, cette discussion sur la croissance soutenable souligne que l'environnement est un bien collectif universel qui ne saurait appartenir ni à un seul pays ni aux seules générations actuelles. Par ailleurs, comme c'est un bien qui se dégrade facilement, la contrainte de gestion doit dominer afin que soient économisées les ressources, évité le gaspillage et limitée la gravité des conséquences de nos activités actuelles qui, dans un avenir plus ou moins proche, peuvent venir affecter l'ensemble de la planète.

Gilbert Rullière, Directeur de recherches au CNRS, spécialisé dans l'économie agricole.

Document *2* : ***La croissance peut-elle être soutenable ?***

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 4/12

Depuis le rapport Brundtland et la conférence de Rio, il y a dix ans, le "développement soutenable " signifie officiellement : " un développement qui satisfait les besoins de chaque génération, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ".

N'oublions jamais ce "à commencer par ceux des plus démunis ". Critère minimal de la justice sociale selon Rawls, cette définition ancre d'abord le "développement soutenable " dans la tradition onusienne, social-démocrate, rooseveltienne et socialiste de l'après-guerre, celle qui voulait le développement au-delà de la croissance. Elle y ajoute ensuite (et ce fût la grande percée conceptuelle de la fin du XXème siècle) une exigence inter-générationelle qu'avaient oubliée les 30 glorieuses années de croissance semi-égalitaire de l'époque fordiste : la croissance oui, mais sans compromettre l'avenir. La "capacité de charge " de la Planète Terre, les limites de ses ressources naturelles (l'eau en premier lieu) et de la stabilité de son climat, sont désormais au cœur du problème.

Nous avons donc ceux qui ne jurent que croissance et compétitivité, et ceux qui rêvent d'un développement soutenable. Et encore ! Les plus sourcilleux défenseurs de la soutenabilité écologique refusent même que le mot "développement " soit accolé à "soutenable ", car développement impliquerait par essence croissance indéfinie, donc insoutenable. On va jusqu'à prôner la "décroissance soutenable ".

Vers un nouveau paradigme de la production

Depuis l'aube de l'Histoire, le progrès technique et l'artificialisation du milieu semblaient être les instruments d'une émancipation irréversible de l'Humanité par rapport aux contraintes de la "capacité de charge" de son environnement. Dans la seconde moitié du XXème siècle, ce mouvement d'émancipation atteint ses limites. Le progrès économique lui-même apparaît comme un facteur de crise de la soutenabilité écologique. Le modèle de développement des "trente glorieuses " avait transformé la manière d'appréhender le travail : en recherchant les gains maximum dans l'efficacité de celui-ci, et en imposant le salaire comme revenu de base et sa croissance comme principal déterminant des débouchés de la production industrielle. Contre "le dogme du pouvoir autorégulateur du marché ", on a inscrit les lois du marché dans un dense réseau de régulations sociales garantissant la croissance du pouvoir d'achat de tous. Aujourd'hui, la globalisation économique mondiale a compromis l'efficacité des régulations nationales, et le modèle d'industrialisation qui donnait la priorité absolue à la hausse de la productivité du travail semble responsable du caractère particulièrement polluant pour la Nature de ce modèle de développement. On économisait le travail en accumulant le capital, mais on aggravait le saccage de la Terre.

Retrouver de nouvelles régulations, à un niveau transnational, afin que les fruits du progrès technique puissent profiter "d'abord aux plus démunis ", implique évidemment un recul de l'exigence de compétitivité. Idéalement, les mêmes normes sociales devraient pouvoir s'imposer en tout lieu. On en est fort loin, mais c'est d'ores et déjà une bataille politique concrète au sein de l'espace de l'Union Européenne. Vaste sujet, mais quand bien même parviendrait-on à rétablir au niveau européen les conditions d'un "fordisme autocentré européen " (avec un salaire minimal, un temps de travail maximal, un "état Providence " au niveau européen), la croissance n'en serait pas "soutenable " pour autant.

Pour être viable et écologiquement soutenable, le nouveau modèle de développement devra être fondé sur un paradigme technologique économisant le facteur "terre ", c'est à dire l'environnement et notamment l'énergie. Il sera donc tiré par la recherche et les investissements en techniques économes en énergie et plus généralement respectueuse de l'environnement, et devra être guidé par de nouvelles formes de régulation, ajoutant à la protection sociale la protection de l'environnement. Toutes "croissance soutenable " du bien être implique déjà une décroissance de la consommation par tête en énergie et matière première !

Modes de régulation de la soutenabilité

L'impossibilité de maintenir la dynamique d'un modèle de développement socio-économique, compte tenu de l'environnement antérieurement reçu, est la cause des crises écologiques. Il y a des crises écologiques dont les victimes appartiennent à peu près toutes à la société dont le fonctionnement même est la cause de ces crises : on les appelle crises "locales ". Et les crises dont les effets se font sentir à n'importe quel point du globe alors que leur origine relève de dysfonctionnements localisés dans des sociétés particulières, qui en sont rarement les victimes : nous appellerons ces crises "globales ".

Pour régler ces crises sans crier au catastrophisme désespéré, il faut tout de même s'atteler à un réformisme radical éclairé, qui ne peut se limiter à une "économie de l'environnement " au sens académique du terme. Réduire la durée du temps de travail est plus "soutenable " qu'instaurer une écotaxe pour éviter que ce travail ne

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 5/12

détruise la nature, et instaurer une écotaxe pour dissuader de polluer vaut mieux que de rendre obligatoire une assurance pour indemniser les victimes après l'accident. La croissance soutenable, on le voit, implique également des choix déterminants quant aux "fruits de la croissance " : non la croissance de la consommation matérielle (comme veut le fordisme), mais la croissance du temps libre ; non la croissance des coûts de réparation, mais de la prévention.

Pour parvenir à ces résultats, il faut combiner à la régulation sociale une régulation environnementale. La première des formes de régulation, c'est bien sûr la culture, la disposition de chacun à se conformer à un modèle "soutenable ". Réduire le temps de travail signifie changer nos mentalités, nos buts dans la vie : donner la priorité au temps libre par rapport au temps passé à accroître notre pouvoir d'achat, réduire le chômage, et ainsi réduire les écarts de revenus et améliorer les disponibilités de chacun par rapport à ce qui l'entoure. La réduction du temps de travail met au premier plan l'autonomie individuelle et le respect de l'environnement.

Plus généralement, il faut admettre que l'on utilisera tous les gains futurs de productivité (du travail, du capital, de l'énergie), non pas à accroître notre pression sur la capacité de charge de la planète, mais à nous faire plus légers. Les professions vont être bouleversées et inverseront la tendance déjà entamée à "remplacer l'homme par la machine" au prix d'une consommation et d'une dégradation croissantes de l'énergie et des ressources naturelles. L'usage prudent et parcimonieux des ressources naturelles devra devenir le critère d'excellence professionnelle. Le travail " De la communauté, par la communauté, pour la communauté" combinera salariat et bénévolat pour effectuer des tâches longtemps assignées au travail gratuit des femmes ou autrefois assumées naturellement par les économies villageoises : aider les enfants, aider les personnes dépendantes, embellir les rues, organiser les fêtes, grâce à un Tiers-secteur qui se développe déjà dans les milieux associatifs, coopératifs, alternatifs.

Au-delà de ces changements dans les mentalités ("l'habitus ") et les institutions, pour gérer les crises écologiques locales, qu'elles soient latentes ou ouvertes, on oppose souvent trois modes de régulations : le réglementaire, l'économique et un troisième type, les accords d'autolimitation, codes de bonne conduite etc. Ce dernier est évidemment le plus important pour toutes les conduites humaines, il n'est que la transcription explicite des nouveaux "habitus ". Mais cela ne suffira pas.

La plupart des activités privées et publiques continueront en fait à dégrader l'environnement. Il faut donc mettre en place des modes de régulation plus contraignants, et cette responsabilité incombe au politique. Tout mode de régulation publique de l'environnement vise à contraindre ou inciter les agents économiques à ne pas abuser de leur capacité de charge de l'environnement, voire à l'accroître. Pour cela, la puissance publique dispose de plusieurs "outils" possibles. Les instruments réglementaires : les interdictions (pour prohiber les usages trop nuisibles à l'environnement) et les normes (pour contingent les usages légitimes dans le cadre d'une "enveloppe" soutenable). Les instruments économiques, qui opèrent par leur "signal-prix" : les écotaxes (ou plutôt pollutaxes) et les quotas transférables, variantes du "principe du pollueur-payeur ".

Il est important de voir l'effet social de ces reformes : les plus démunis n'ont guère les moyens de polluer et leur satisfaction vient principalement d'un environnement sain. Ils seront les grands bénéficiaires de cette réorientation générale vers le développement soutenable. Les plus riches verront écorner la " quasi-rente" qu'ils prélèvent sur l'environnement, mais à un niveau élevé de revenu où son utilité marginale est la plus faible. Les perdants, à court-terme, seront les "moyens-pauvres", ceux pour qui les restrictions à l'usage libre et gratuit de l'environnement feront reculer le mirage de la "croissance fordiste ", alors même qu'ils ne perçoivent pas nécessairement son caractère insoutenable et dangereux pour leur propre santé. Il faudra donc nécessairement assortir les nouvelles politiques écologistes de réformes sociales. Faute de quoi, ces reformes n'apparaîtront pas légitimes.

Croissance soutenable mondiale ?

Il en de même dans la gestion des crises globales. Dès les premiers accords internationaux (protection de la couche d'Ozone), on a noté un scénario qui se renouvelle à propos de l'effet de serre. Des spécialistes ayant une vision globale tirent la sonnette d'alarme sur un phénomène d'abord contesté. L'opinion publique de quelques pays développés se laisse convaincre. Un accord international est obtenu entre ces pays. A ce moment, les gouvernements des pays émergents se rendent compte qu'ils vont se voir interdire des facilités dont ont bénéficié les pays qui les ont précédés. Ils demandent alors des exceptions, des compensations, même si leur populations sont en réalités les premières bénéficiaires de l'accord. C'est le blocage.

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 6/12

Pour en sortir, il y a deux exigences absolues : les pays "développés ", et en particulier les anciens pays colonisateurs, doivent effectivement répondre à la menace globale en réduisant leur ponction sur la capacité de charge de la planète. Les pays "moins avancés " ou "émergeants " doivent se voir accorder le droit à une convergence vers le niveau de bien être des premiers. La croissance du bien être des seconds passe par la décroissance des gaspillages des premiers !

A la veille du dixième anniversaire des accords de Rio et des négociations nouvelles qui s'engageront à Johannesburg, la croissance soutenable prend la dimension d'un conflit Nord-Sud. Son règlement est l'enjeu essentiel du XXIème.

ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, HORS-SÉRIE

Document 3 : ***Quelle croissance soutenable ? Leçons d'Afrique***

La notion de soutenabilité fait évidemment référence aux aspects environnementaux : la capacité à ne pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis, en somme. Non seulement la capacité à ne pas épuiser les ressources dans le long terme, mais aussi à ne pas polluer notre environnement et en faire un système invivable dans lequel les populations se rebelleraient contre l'injustice de la pollution due à la croissance – menant de facto à l'insoutenabilité de cette dernière.

En Chine l'air des grandes villes devient irrespirable. Le Delta du Niger est une catastrophe écologique. Dans de nombreux pays africains les ressources halieutiques sont pillées. Ici encore il semblerait que la croissance économique ne soit pas soutenable. Le PIB n'intègre pas cette dimension. Deux remarques cependant avant de jeter la croissance du PIB aux orties.

Premièrement les ressources sont des « ressources » parce que les hommes pensent qu'elles le sont. A bien des égards, la « ressource ultime » c'est donc l'homme. Non qu'il faille « gaspiller », mais si le pétrole vient à manquer, l'ingéniosité humaine trouvera une autre ressource, grandement aidée par les incitations économiques générées par la rareté.

Deuxièmement, croissance et « marché » sont compatibles avec l'écologie pour peu que des règles de responsabilité soient appliquées. Les problèmes environnementaux sont en effet essentiellement liés à l'absence de propriété sur des biens qui sont donc « libres » : tout le monde a intérêt à les piller. L'appropriation, notamment « en commun », permet de résoudre ces problèmes. Des indicateurs « institutionnels » permettent de mesurer cette dimension juridico-économique qui a un impact direct sur la gestion environnementale. Mais la « soutenabilité » peut recouvrer d'autres dimensions.

En effet, certains pays en Afrique connaissent des taux de croissance importants. Pourtant, cette croissance se fonde surtout sur les revenus de l'exploitation du pétrole. Elle n'est pas essentiellement générée par une augmentation de la spécialisation, de la division du travail et de la productivité (menant à des revenus plus élevés). Elle n'est donc pas soutenable d'abord parce qu'elle est fondée sur une manne et non sur une diversification progressive des activités économiques.

Une élite proche du pouvoir politique profite de la manne pétrolière. C'est le règne du capitalisme de copinage dans lequel quelques uns s'enrichissent mais les autres n'ont que des miettes : on refuse à ces derniers les institutions du capitalisme, réservées à l'élite politico-économique.

L'inégalité fondamentale ici est procédurale : les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. Mais cette inégalité procédurale donne bien évidemment lieu à des inégalités de résultat, avec des écarts absolument considérables de richesse entre les citoyens de ces pays dont l'immense majorité croupit dans la pauvreté. Les tensions sociales que crée un tel environnement constituent un obstacle à une croissance de long terme, comme nous l'a rappelé le printemps arabe : la « ressource ultime » qu'est l'homme ne peut être gaspillée longtemps.

Dans de tels cas le PIB est effectivement un indicateur très limité de la soutenabilité de la croissance. Au-delà des indicateurs traditionnels de développement humain ou d'inégalités, il faut prendre en compte la qualité des institutions pour percevoir le degré de partage des opportunités économiques qui forment le socle d'une croissance de long terme.

En occident, les décideurs publics sont littéralement obsédés par la croissance. En France par exemple, M. Sarkozy promettait d'aller « chercher la croissance avec les dents » lors de la campagne électorale 2007. Cinq ans plus tard, M. Hollande se présentait comme le « candidat de la croissance ». C'est que la croissance a un impact sur l'emploi et donc sur le recul du chômage (Loi d'Okun). La croissance a aussi un impact sur les rentrées fiscales, et

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 7/12

dans les pays surendettés aux déficits budgétaires qui explosent, quelques dixièmes de pourcentage de croissance peuvent faire la différence dans les finances publiques.

Mais ici aussi il y a croissance et croissance. Car le risque est que de nombreuses politiques soient mises en place pour « relancer » ou « stimuler » la croissance à court terme, au prix de sa « soutenabilité » à long terme. C'est notamment le cas de la politique budgétaire expansionniste dont l'Europe fait en réalité les frais aujourd'hui.

De même pour la politique monétaire expansionniste ou, comme l'on dit aujourd'hui, « accommodante ». Le meilleur exemple de sa nocivité est sans doute celui des États-Unis au début des années 2000 où la politique monétaire, du fait du « double mandat » des autorités monétaires (maîtriser l'inflation et permettre la croissance), a été mise au service de la « relance ». Sauf que cette relance de la croissance s'est essentiellement canalisée dans l'expansion très exagérée du secteur du bâtiment. Avec les conséquences que l'on connaît.

Certains économistes, de l'école « autrichienne », estiment que la stimulation artificielle de la croissance, par la manipulation de la politique monétaire, génère un « boom » économique qui ne pourra se payer que par un « bust » (une récession). L'idée sous-jacente est que, du fait de cette stimulation monétaire, l'économie surinvestit, et mal-investit, dans certains secteurs qui s'avèreront finalement peu rentables. La correction de l'erreur est évidemment douloureuse. Ce processus serait à l'origine des cycles économiques et, en définitive, d'une croissance « non soutenable ». Ici aussi des indicateurs institutionnels intégrant la qualité de la politique monétaire par exemple sont essentiels.

La notion de soutenabilité de la croissance ouvre des perspectives au-delà de l'écologie. Le PIB est une mesure effectivement limitée et doit être assorti d'indicateurs qualitatifs institutionnels.

Emmanuel Martin, analyste sur LibreAfrique.org. Le 21 juin 2013.

Document 4 ***: Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc***

Le Maroc, pays de la rive sud de la Méditerranée et zone de contact entre milieux écologiques différents, de l'humide montagneux au Saharien, s'étend sur 710 000 km². Peuplé de près de 30 millions d'habitants, urbains pour plus de la moitié d'entre eux, il connaît les problèmes nés d'une croissance démographique soutenue, au cours de la deuxième moitié du 20e siècle, dans un cadre global d'insuffisance des infrastructures et des équipements, malgré une croissance assez continue, mais modérée du PIB.

L'accroissement démographique a eu comme premier impact l'accentuation de la pression sur les ressources : eau, sol, ressources végétales et animales. Malgré la réduction du rythme d'accroissement, la pression n'a pas diminué pour autant. La sécheresse cyclique a d'ailleurs accusé le déficit de ces ressources et accéléré le processus de dégradation. Or, le Maroc, pays de transition bioclimatique et écologique, possède des ressources fragiles, menacées de dégradation rapide, en cas de sur-prélèvement. Les sols sont très vulnérables et largement soumis à l'érosion. La forêt est en recul rapide; les espaces steppiques sont menacés par la désertification, les côtes sont érodées ou sur-occupées, les ressources de la mer en raréfaction, des biotopes précieux sont constamment et irrémédiablement perdus. Des catastrophes naturelles menacent le territoire, alors que la planification à long terme pour y remédier et les plans d'urgence de sauvegarde sont rarement conçus ou mis en place. Tous ces aspects confondus ont des impacts sur la disponibilité future des ressources (eau, ressources halieutiques) d'une part et sur les conditions d'hygiène et de salubrité du milieu d'autre part.

La prospective d'évolution de l'environnement semble donc plutôt sombre : épuisement des ressources, dégradation du milieu de vie, des conditions hygiéniques de la qualité de la vie. Tout cela entraîne un coût environnemental élevé que paient la communauté et les individus, au prix fort, sans que ce coût ait forcément le moindre effet curatif. Seul un choix de développement, intégrant la composante environnementale dans toutes ses phases peut à terme, régler certains des problèmes évoqués. Une bonne prise en compte peut d'ailleurs en plus de la limitation de la dégradation des ressources, en générer d'autres, pouvant participer au développement économique et social du pays.

En fonction des problèmes posés, des tendances d'évolution actuelles et des possibilités alternatives de valorisation et de développement, des scénarios seront dressés prévoyant les états d'environnement envisagés dans une perspective de 25 années (2030).

La prospective tendancielle partira d'une analyse de la situation actuelle, sur la base d'indicateurs quantifiables pertinents, valables à l'échelle de tout le territoire et déterminera l'état de l'environnement à l'échéance 2030 en fonction:

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 8/12

- de la pression démographique sur les ressources naturelles,
- du rythme d'urbanisation et donc de concentration de la population dans des centres générateurs de pollution de l'eau, de l'air et d'accumulation des déchets, de la dégradation du cadre de vie de cette population (insalubrité de l'habitat et sur densification),
- du développement industriel,
- de l'évolution escomptée dans la consommation d'eau et dans les rejets de déchets liquides et solides, en fonction des taux de branchement sur les réseaux, du développement social et des changements dans les comportements.

Un scénario alternatif sera basé sur des hypothèses d'avenir, fonction d'actions entreprises, de contrôle des problèmes posés, avec des mesures d'accompagnement décidées et accomplies :

- Un arsenal juridique à mettre en place pour la protection des ressources et la normalisation des rejets et nuisances,
- Mesures financières et investissements nécessaires,
- Mesures fiscales d'incitation,
- La mise en place d'institutions de contrôle et de gestion,
- Des programmes de sensibilisation et d'éducation,
- Le choix pour la promotion d'énergies renouvelables, d'une éco-industrie, d'un tourisme écologique et de comportements d'économie de l'eau ou de gestion individuelle meilleure des déchets...

HCP

<u>Document 5</u> : Niveaux de soutenabilité

Devant la difficulté d'intégrer la contrainte environnementale dans le fonctionnement global de l'économie, on a vu apparaître deux paradigmes écologiques:

- **La soutenabilité faible**

Dans cette hypothèse, compatible avec les économistes néoclassiques, et défendue par Hartwick (1977), il y a substitution entre capital artificiel (richesse créée) et capital naturel (ressource naturelle). On parle aussi de substituabilité.
Cette conception de la durabilité est celle qui prévaut dans beaucoup d'organisations internationales (Nations unies, Banque mondiale, WBCSD), mais aussi, selon des chercheurs tels que S. Baker, J. Barry, et C. Rootes, dans l'Union européenne.
L'indicateur proposé par la Commission Stiglitz, l'épargne nette ajoutée, rend interchangeables les trois formes de capital : « économique » (issu de la production), « humain » (abordé via les seules dépenses d'éducation), « naturel » (limitant les dommages écologiques aux seuls aspects climatiques)[8]. Cet indicateur se place donc dans un modèle de durabilité faible.

- **La soutenabilité forte**

- Cette hypothèse est défendue par Herman Daly (1990). Selon lui, seuls les flux matériels de l'économie qui remplissent les trois conditions suivantes peuvent être considérés comme durables sur le plan matériel et énergétique :
- Le rythme de consommation des ressources renouvelables ne doit pas excéder le rythme de régénération de ces mêmes ressources ;
- Le rythme de consommation des ressources non renouvelables ne doit pas excéder le rythme auquel des substituts renouvelables et durables peuvent être développés ;
- Le rythme d'émission de pollution ne doit pas excéder la capacité de l'environnement à absorber et assimiler cette pollution.

Dans cette hypothèse, le stock de capital naturel ne doit pas baisser. Daly soutient que capital naturel et capital artificiel sont complémentaires et non substituables.

Source : WIKIPEDIA

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 9/12

DEUXIEME PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

Redistribution des revenus et croissances économiques

II. Droit

La SCE (la Société Casablancaise d'Electronique) est une société anonyme spécialisée dans la conception et la fabrication des composants électroniques destinés en particulier à l'industrie automobile au Maroc et l'étranger.
L'activité de la société soulève plusieurs difficultés et problèmes juridiques, sur lesquels son dirigeant, monsieur Hamid Razi vous consulte pour l'éclairer.

Dossier 1 : Propriété industrielle

Dans le cadre de sa stratégie de propriété industrielle la SCE dépose régulièrement des brevets auprès de l'OMPIC.
Depuis quelques années la concurrence dans le secteur n'a cessé de s'aiguiser se traduisant par une perte importante de parts de marché pour la SCE. Or, celle-ci reproche à son principal concurrent, la SMEA, d'utiliser d'une manière illégitime un modèle industriel objet d'un brevet que la SCE a déposé en 2012.
Au dire de plusieurs experts consultés par la société, la baisse de son chiffre d'affaires inhérente à l'utilisation du modèle industriel par la SMEA est d'environ deux millions de dirhams.

1.1 Quelle est la juridiction compétente pour traiter ce type de litiges ? Justifier.
1.2 Sur quel fondement juridique la SCE peut-elle instruire sa demande en justice ?
1.3 Quelle est la solution ?

Dossier 2 : Responsabilité juridique

Fin 2013, la SCE reçoit une commande importante d'un donneur d'ordre français pour la fabrication d'un lot important de pièces électroniques, à la suite de laquelle elle s'engage à livrer le lot commandé selon les prescriptions contractuelles avant le 31 janvier 2014 sous peine de payer un dédit de 350 000 €.
En proie à un conflit social qui dure depuis plusieurs mois, la direction de la SCE a reçu début janvier 2014 un préavis d'une grève de deux semaines du syndicat ouvrier le plus représentatif. Les salariés reprochent à leur employeur le non-respect de la législation du travail.
Malgré les pourparlers entrepris avec les représentants des salariés, la grève du personnel a immobilisé les chaînes de production pendant les deux dernières semaines du mois de janvier, rendant la société incapable de respecter ses engagements vis-à-vis de ses clients en général et vis-à-vis du donneur d'ordre français en particulier.

1.4 Sur quel fondement juridique le donneur d'ordre français peut-il engager la responsabilité de la SCE ?
1.5 La SCE peut-elle s'exonérer de sa responsabilité en évoquant un cas de force majeure ?

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 10/12

Les salariés de la SCE ont repris normalement leur travail pendant la première semaine de février 2014, à l'exception d'un groupe de 15 salariés permanents qui ont décidé de « maintenir la grève » considérant l'accord conclu avec la section syndicale de l'entreprise « non satisfaisant en égard aux revendications salariales ».
Deux semaines après, la direction de la SCE a entamé une procédure de licenciement à l'encontre de chacun des 15 salariés, pour faute grave.

1.6 Quel est le problème de droit que posent ces licenciements ?

1.7 Quelle est la solution ?

wadifa-info.com نماذج المباريات من موقع وظيفة إنفو

Source: www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/5509 - Wadifa Info - page 11/12

Wadifa Info

www.wadifa-info.com

Le sujet suivant à préparer — **النموذج التالي للتحضير**

نموذج مباراة ولوج المدارس الوطنية للتجارة والتسيير ENCG 2009 - اختبار الأهلية للتكوين في

Modèle concours d'accès – Réseau des Écoles Nationales de Commerce et de Gestion (ENCG) 2009 – Test d'Admissibilité à

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/1185

Chaîne WhatsApp — **قناة واتساب**

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

wadifa-info.com/wa

Chaîne YouTube — **قناة يوتيوب**

امتحانات تجريبية بالتصحيح، بالدارجة

Examens blancs corrigés, expliqués en darija

youtube.com/@wadifainfo

Envoyer à un ami — **أرسل النموذج لصديق**

شارك هذا النموذج على واتساب مع من يحضّر معك

Partagez ce sujet sur WhatsApp

wa.me